

AVIS

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie-Magdeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire), est :

- 1^o De 50 cents pour les Messes Basses ;
- 2^o De \$3.00 pour les Grand'Messes.

TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE —

SANCTUAIRE de N.-D. du CAP

- 1^o Une lampe pour un jour : 5 cents.
- 2^o Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
- 3^o Pour les 15 lampes, représentant les 15 Myriades : 60 cents par jour.
- 4^o Une lampe pour un mois : \$1.10.
- 5^o Une lampe pour un an : \$12.00.

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières